

Affinités nouvelles

Monique Lemieux, directrice du Bulletin

Au terme de notre vie professionnelle, les liens avec notre département d'origine sont maintenus plus ou moins étroitement. En revanche, il est fréquent de voir de nouvelles communautés d'appartenance voir le jour, en fonction d'affinités nouvelles, de partage d'intérêts communs.

C'est ce qui est en train d'émerger au sein du groupe des professeures et professeurs retraités qui participent aux activités de l'Association. Le succès des rencontres organisées par nos collègues Louise Dupuy-Walker et Denise Daoust tient, bien entendu, à la qualité des activités qui nous sont proposées, mais il traduit aussi le désir d'appartenance au groupe des retraitées et retraités de l'UQAM, au-delà de nos départements d'origine. Au cours des repas, les tables se constituent en effet spontanément dans l'interdisciplinarité, comme si nous cherchions à créer de nouveaux liens avec des collègues auxquels nous sommes liés par une appartenance institutionnelle. Peut-être est-ce là aussi le signe d'une plus grande ouverture aux autres, dans un contexte où nous sommes dégagés de toute contingence strictement professionnelle.

Pour la suite du monde se veut le reflet de cette diversité d'intérêts, qui est bien illustrée dans le présent numéro: le chimiste Daniel Vocelle fait un clin d'oeil à l'histoire; l'historien Alfred Dubuc s'inscrit dans un questionnement de bioéthique, aboutissement intellectuel d'une démarche personnelle d'implication dans une association de personnes handicapées; Roch Meynard ouvre toutes grandes les portes du programme UQAM Générations, une initiative pluraliste et prospective conçue par des professeurs retraités de l'UQAM et dans laquelle la participation de nos collègues reste substantielle.

Nous souhaitons, bien sûr, que ces articles et chroniques vous intéressent, mais j'espère aussi qu'elles vous suggéreront de futures collaborations au bulletin. Vous aurez d'ailleurs bientôt l'occasion de transmettre vos suggestions au conseil d'administration, car un sous-comité travaille présentement à l'élaboration d'un questionnaire sur les intérêts et les besoins de nos membres.

29

mars 2005

sommaire

Affinités nouvelles <i>Monique Lemieux</i>	1
Rencontre : Alfred Dubuc <i>Monique Lemieux</i>	2
Ton corps, tes gènes, ton enfant <i>Alfred Dubuc</i>	5
In memoriam : Jacques de Tonnancour <i>Suzanne Lemerise</i>	8
Reconnaissance et honneurs <i>Monique Lemieux</i>	8
UQAM Générations : un partenariat novateur aînés-université <i>Roch Meynard</i>	9
Le sucre : son histoire et ses enjeux politiques <i>Daniel Vocelle</i>	15



Alfred Dubuc

::: Monique Lemieux

Professeur à l'Université de Montréal depuis 1959, Alfred Dubuc joint les rangs de l'UQAM en 1969, année où il obtenait un doctorat d'état de la Sorbonne en histoire économique du Canada. Jusqu'à sa retraite en 1996, son enseignement s'est partagé entre l'histoire et les sciences économiques. Il a assumé la direction du département d'histoire de 1970 à 1972 et il a été membre de la commission des études de 1970 à 1973. Il a de nouveau assumé une tâche administrative, la direction des études avancées, de 1980 à 1982. De 1971 à 1973, il représentait l'UQAM au conseil des études de l'Université du Québec. À l'heure actuelle, il travaille à un projet de publication de sa thèse de doctorat d'état et prépare diverses publications sur des recherches non diffusées au cours de sa carrière.

Q. Alfred, l'article que nous reproduisons en page 5 parle peu de la maladie qu'on appelle la neurofibromatose. Pouvez-vous résumer ses principales caractéristiques : symptômes, nombre de personnes atteintes, les problèmes rencontrés par les personnes qui en souffrent ?

R. Il y a deux types de neurofibromatose : la NF1 et la NF2. La NF1 est la plus répandue : elle atteint une personne sur 3 000 ; la NF2 est plus rare : elle atteint une personne sur 40 000. Elles ne dépendent pas des mêmes gènes, et leurs symptômes diffèrent.

La NF1 ne se manifeste pas toujours par des symptômes apparents, et il est parfois difficile pour les omnipraticiens de reconnaître les manifestations de cette maladie. On note parmi les symptômes légers :

- des taches café au lait sur la peau (apparaissant dès la naissance ou avant 2 ans) ;
- des tumeurs bénignes (apparaissant à la puberté ou lors d'une grossesse) ;
- des nodules de Lisch (taches de rousseur sur l'iris de l'oeil).

D'autres symptômes sont plus graves :

- scoliose ;
- défigurement (à ne pas confondre avec le syndrome de Protée, soit la maladie de l'homme-éléphant) ;
- déformation des membres ;
- gliomes optiques ;
- fibromes internes sur les nerfs.

Lorsqu'un ou des fibromes se développent à proximité de la colonne vertébrale, une excision s'impose d'urgence pour éviter une compression de la moelle épinière qui entraînerait la paralysie.

La NF2 se caractérise en particulier par des fibromes sur les nerfs auditifs. C'est une maladie beaucoup plus grave que la NF1.

Q. En conformité avec votre article, on va donc parler surtout de NF1. Peut-on mener une vie normale quand on souffre de cette maladie ? Y a-t-il un traitement disponible pour soigner la NF1 ?



Association des professeurs et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

Conseil d'administration 2004-2005

Président	André Bergeron <i>president@apr-uqam.org</i>
Vice-présidente	Louise Dupuy-Walker
Secrétaire	Denise Daoust
Trésorier	Roch Meynard Denis Bertrand Monique Lemieux Gilles Thérien

Bulletin Pour la suite du monde

Directrice Monique Lemieux
bulletin@apr-uqam.org / 514-486-8410

Adresse postale

APR-UQAM
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Secrétariat (sans permanence)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine
Université du Québec à Montréal

Téléphone (répondeur seulement) : 514-987-3605

Site Web : <http://www.apr-uqam.org>

Adresses courriel : activites@apr-uqam.org
registraire@apr-uqam.org
webmestre@apr-uqam.org

R. C'est une maladie incurable pour laquelle il n'y a de traitement que pour les symptômes : excision des fibromes, redressement de la colonne vertébrale, etc. Les personnes qui n'ont que des symptômes légers (environ 50% des personnes atteintes) mènent une vie normale. Cependant, des difficultés d'apprentissage sont souvent signalées chez ces personnes (dans 50 à 60% des cas).

Q. Y a-t-il, dans votre entourage, une personne qui souffre de neurofibromatose ?

R. Oui, j'ai une fille qui souffre de NF1. Le diagnostic a été posé alors qu'elle avait moins de 2 ans. Elle a connu des troubles d'apprentissage dans son enfance et elle a fréquenté des classes spéciales, ce qui ne l'a pas empêchée, par la suite, de réussir un programme collégial d'éducatrice spécialisée en techniques de garde et de compléter un baccalauréat par cumul de certificats à l'UQAM.

Q. Quelles ont été les conséquences de la maladie sur sa condition physique ?

R. Beaucoup de souffrance. Depuis son enfance, elle a subi 24 opérations, dont deux à la colonne vertébrale.

Q. La maladie lui permet-elle encore d'exercer sa profession ?

R. Non, mais elle est impliquée dans deux centres d'aide aux handicapés. Elle est elle-même de moins en moins autonome : sa motricité est réduite, elle se déplace en chaise roulante et elle a besoin d'un environnement adapté. Nous habitons le même duplex depuis quatre ans ; son appartement est adapté à sa condition physique, et elle conserve un minimum d'autonomie.

Q. C'est une vie difficile, pour vous comme pour elle ?

R. C'est ma vie, je l'accepte. Ce mode de vie m'a rapproché non seulement de ma fille, mais aussi de mes autres enfants.

Q. Parlons un peu de l'Association de neurofibromatose québécoise (ANFQ). Quels en sont les objectifs et quelle est votre implication dans cette association ?

R. L'association regroupe les personnes atteintes des deux formes de la maladie et les membres de leur entourage qui ont besoin de support ; elle a tout d'abord comme objectif d'informer, de soutenir. Un autre de ses objectifs est de servir de lien entre les

personnes atteintes et le milieu médical. Vous seriez surprise des carences du monde médical par rapport à la connaissance de cette maladie.

J'ai été membre du conseil d'administration de l'ANFQ pendant plusieurs années, mais à l'heure actuelle je siège au comité d'éducation de la Confédération des organismes des personnes handicapées du Québec (COPHAN), à la demande de mon association.

Q. C'est très loin des activités habituelles d'un professeur d'université.

R. J'ai constaté que l'intellectuel, le professeur d'université, peut parler d'égal à égal avec les spécialistes, qu'il peut intervenir de façon efficace dans ce milieu. Il peut aussi exercer ses qualités de formateur auprès de gens moins structurés intellectuellement ou moins impliqués politiquement.

Q. Pouvez-vous nous donner des exemples concrets d'interventions auprès des spécialistes du milieu médical ?

R. L'association se propose d'intervenir auprès des optométristes pour les sensibiliser à l'importance de référer leurs patients s'ils détectent des nodules de Lisch.

Nous intervenons auprès des dermatologues pour les amener à démystifier leur approche de la maladie et à ne plus confondre la neurofibromatose avec la maladie de l'homme-éléphant.

Je suis moi-même intervenu auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'il diffuse auprès des chirurgiens l'absence de restriction sur le nombre de fibromes qui peuvent être enlevés : certains chirurgiens prétendaient qu'au-delà de deux fibromes, ils devaient facturer le patient. C'est faux. Par manque d'une diffusion adéquate, certains spécialistes ignoraient que les règles ne sont pas les mêmes dans les cas d'esthétique et dans les cas d'une maladie comme la NF1.

De façon globale, nous souhaitons intervenir auprès des médecins pour les inciter à se regrouper en équipes pluridisciplinaires dans les hôpitaux afin d'avoir une approche plus globale de la maladie. Le centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) a une telle équipe, qui permet de mieux prendre en charge les besoins des personnes atteintes, en relation avec l'ensemble de leurs symptômes et non pas avec chacun pris séparément.

Q. Venons-en maintenant aux questions d'éthique que vous soulevez dans votre article. Quels sont les enjeux de procréation pour les personnes atteintes de NF1 ?

R. À la suite d'un diagnostic génétique sur le fœtus, les femmes doivent décider d'avorter ou de mener leur grossesse à terme ; dans l'autre cas, à la suite du diagnostic de la présence d'un gène défectueux chez le père ou la mère, elles doivent décider de sélectionner un embryon sain généré *in vitro*, de procéder ou non à l'implantation d'un ovule porteur du gène de la NF1.

Q. Vous laissez entendre qu'on ne se préoccupe pas suffisamment des questions d'éthique lorsqu'il est question d'un test de dépistage chez des femmes potentiellement à risque. Qui cherchez-vous à sensibiliser ? Les femmes ? Le milieu médical ?

R. Les deux, mais aussi les hommes, car le père lui-même peut être porteur du gène. J'ai remarqué, dans mes rencontres avec les membres de l'association, que l'émerveillement sur les progrès de la science et de la technique l'emporte souvent sur les débats entourant les valeurs : que ce soit au niveau de l'avortement sélectif ou de la sélection pré-implantatoire, les choix reviennent à la personne, mais ce sont des choix qui impliquent les valeurs d'éthique individuelle et sociale. Ce n'est pas parce qu'on s'est défait des intégrismes religieux dans la société québécoise qu'il n'y a pas lieu de prôner des valeurs morales. Ce sont donc à la fois les individus et le milieu médical que j'interpelle pour que ces débats se fassent.

Q. Si j'ai bien compris le sens de votre article, il n'y a pas de réponse simple à donner aux femmes atteintes

de NF1 qui souhaitent procréer ?

R. En effet, mais la réflexion sur les questions d'éthique peut aider des associations membres de la COPHAN à intervenir plus adéquatement auprès d'elles et de leurs conjoints. Elle pourra aussi contribuer à sensibiliser les intervenants de la santé sur la nécessité de prendre en compte les questions d'éthique dans leurs interventions auprès des personnes atteintes de maladies génétiques. C'est, en gros, le sens des débats que nous voulons susciter lors d'une rencontre prévue au printemps avec des spécialistes de bioéthique.

Q. Dans votre article, vous soulignez les dangers de l'avortement sélectif dans des contextes de société et non en relation avec des individus. N'y a-t-il pas une différence fondamentale entre le choix du sexe du fœtus et le risque encouru par une femme atteinte de NF1 ?

R. Là est la difficulté majeure : que ce soit par la sélection pré-implantatoire de l'embryon ou par l'avortement sélectif du fœtus, la grande question de l'eugénisme est posée avec le rappel des expériences nazies pour le développement d'une race supérieure.

Q. Dans l'ensemble de vos activités de retraite, quelle place occupe votre implication au sein de l'Association de neurofibromatose et de la COPHAN ?

R. J'y consacre environ 30% de mon temps. Ce n'est pas seulement en relation immédiate avec l'Association de neurofibromatose. Au sein de la COPHAN, le groupe de réflexion sur la bioéthique s'intéresse à ces questions dans une perspective globale.

Les actions d'Alfred Dubuc au sein de l'Association de neurofibromatose sont d'abord le fruit d'un engagement personnel qui lui a permis de mieux comprendre la maladie de sa fille ; c'est devenu un engagement social, avec comme objectif de sensibiliser le monde de la santé à des dimensions qui ne sont pas toujours présentes dans la prise en charge de la maladie, soit par manque de temps ou par manque d'une formation adéquate pour les prendre en compte. Nous ne pouvons que souhaiter que la réflexion qu'il poursuit au sein de l'Association de neurofibromatose du Québec et de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec trouve une large audience non seulement dans les divers milieux de la santé mais aussi auprès d'un public plus large.

Ton corps, tes gènes, ton enfant

Quand l'éthique cherche à rattraper la science et la technique

::: Alfred Dubuc

[Reproduit avec la permission de l'Association de la neurofibromatose du Québec]

Les recherches sur l'identification des gènes (le séquençage du génome humain) ont débouché, relativement récemment, sur la définition des quelque 30 000 gènes qui fixent les caractères de la personne humaine; plusieurs de ces recherches sont parvenues à reconnaître les déficiences de certains gènes responsables de maladies dites génétiques.

Entretemps, les avancées techniques ont permis de découvrir la présence (ou l'absence) d'un gène défectueux chez le fœtus par l'application de tests prénatals (échantillonnage chorionique – durant la 9^e ou la 10^e semaine après la conception ou l'amniocentèse – entre la 14^e et la 16^e semaine) (Kevles & Hood). (Quoique déjà dépassé par les avancées récentes de la recherche génétique, l'ouvrage collectif dirigé par Kevles et Hood demeure toujours valable, particulièrement pour l'histoire des découvertes en génétique, les techniques biogénétiques et les questions d'éthique, de droit et de société.)

Catherine souffre de la neurofibromatose de type 1 (NF1), une maladie génétique transmissible dans 50 % des cas. Elle et son conjoint désirent avoir des enfants; devenue enceinte, le dépistage prénatal par amniocentèse ayant révélé la présence du gène défectueux chez le fœtus, elle décide d'avorter. Elle s'explique :

Nous ne voulions pas qu'il ou elle soit prise avec les mêmes problèmes que nous. Nous ne voulions pas non plus risquer d'avoir un enfant malade.

Catherine connaît quelques semaines de dépression importante; elle devient bientôt enceinte de nouveau et apprend, par l'application du test prénatal, que, cette fois, son fœtus n'est pas porteur du gène de la NF1.

J'ai donné naissance à un beau garçon en santé le 15 août dernier, soit presque un an jour pour jour après avoir perdu mon premier fils. Comme quoi la vie trouve toujours son chemin. (Poulin, 29-31)

Déjà était reconnu dans nos sociétés, grâce principalement aux divers mouvements féministes (et, au Canada, grâce aussi au D^r Morgentaler), le droit de la

femme de disposer de son corps, y compris le droit d'avorter. Il découlait comme naturellement de ce droit et de la possibilité de connaître la déficience génétique de son fœtus que la femme pourrait s'en faire avorter.

Toutefois, cette liberté avait soulevé, déjà depuis quelques décennies, une controverse à propos du choix du sexe de son enfant : devait-on reconnaître le droit de se défaire d'un fœtus qui n'a pas le sexe désiré? Ce droit fut peu à peu nié (même par des lois, dans certains pays) lorsqu'on reconnut que la sélection du sexe allait à l'encontre de l'égalité des genres dans une société juste (Ash et Geller, 336). L'interdiction devint de plus en plus impérative lorsqu'il fut démontré qu'on se prévalait de cette possibilité dans certaines cultures, comme en Chine et en Inde, pour éliminer systématiquement les filles. (Encore récemment, une étude de l'UNICEF, menée dans la province de Maharashtra, en Inde, dont la capitale est Mumbai – ou Bombay, révélait que sur 8 000 avortements effectués pour cause de sexe non désiré, 7 999 visaient des fœtus de filles; pour l'ensemble de l'Inde, on estime que de 2 à 5 millions d'avortements de fœtus féminins sont pratiqués chaque année, malgré les efforts de la Cour suprême pour faire appliquer la loi qui, depuis 10 ans, interdit aux obstétriciens de révéler le sexe d'un enfant à naître (V. Dougnac)).

La possibilité de l'avortement sélectif pour cause de gène défectueux a fait ressurgir la hantise de l'eugénisme, le rêve de la formation d'une race supérieure par l'élimination des invalides, telle que pratiquée en Allemagne nazie, ou de la stérilisation eugénique des déficients mentaux, pour raison économique, pratiquée, durant les années 1920 et 1930, par près de 25 États des États-Unis, dont la Californie et la Georgie, alors qu'on croyait que la maladie mentale était héréditaire, et des expériences analogues en Grande-Bretagne (Kevles).

Joan Ablon rapporte le témoignage de Rachel, l'un des sujets de son enquête sur les incidences socio-psychologiques de la NF1, qui ne désirerait pas donner naissance à un enfant qui affronterait les difficultés qu'elle rencontre elle-même :

... cela me cause des ennuis de ne pas vouloir un enfant souffrant de la neurofibromatose. Se faire appeler « génétiquement déficient », je pense que cela ressemble aux Nazis. Ce que je puis dire, c'est qu'on a ici la même culture que dans les camps de concentration. De fait, je me sens toujours schizophrène parce que j'appuie le libre choix à l'avortement, le counseling génétique favorisant l'amniocentèse et le droit des femmes de choisir comment elles mènent leur vie et gèrent leur corps. Mais je me sens toujours un peu tiraillée quand je réalise que les mères avortent le plus souvent de bébés malformés. La plupart de mes amies qui ont des bébés ont des bébés en santé car elles ont avorté de bébés déficients. Je tressaille toujours à la pensée que ma mère aurait pu avorter de moi ! Mais j'avorterais si je portais un enfant génétiquement déficient. Et cela me rend un peu nerveuse parce que la société doit inclure toutes sortes de gens. (Ablon, 84-85. Ma traduction)

Le droit à l'avortement reconnu aux femmes s'étend-il jusqu'à la liberté de se défaire d'un fœtus pour cause d'un gène défectueux, responsable d'un trouble fonctionnel ? La réponse à cette question a fait l'objet d'un débat considérable ; cette réponse n'est pas évidente car elle répond à deux principes contraires : le droit de la mère à l'autodétermination et le droit du fœtus à la protection (Sommerville, 40).

Ce dilemme peut s'exprimer entre les membres d'une même famille :

Marie est atteinte d'une forme lourde de la NF1. Interrogée sur ce qu'elle déciderait si, devenue enceinte, elle apprenait que son fœtus était porteur du gène défectueux, elle répond rapidement, avec impatience, comme si la question ne devait pas être posée : « Jamais je ne me ferais avorter ! »

Sa sœur, épargnée de la maladie, affirme que, dans les mêmes circonstances, elle avorterait pour empêcher de mettre au monde un enfant qui souffrirait toute sa vie comme sa sœur et pour éviter à la famille la charge émotive et le poids des soins qu'elle doit lui donner.

À l'évidence, une question morale se pose à l'une et à l'autre, mais de façon opposée.

Qu'en est-il de l'éthique sur cette question ? Aurait-elle été dépassée par la science et la technologie ? Serions-nous dans un temps de vide de l'éthique et aurions-nous, comme humains, un devoir de rattrapage de nos convictions morales, de réaffirmation ou de redéfinition de nos valeurs ?

Margaret Sommerville affirme qu'il y a un temps de l'éthique qui n'est pas celui de la science et de la technologie :

Il faut un minimum incompressible de temps pour recueillir les données nécessaires à l'élaboration de directives éthiques adéquates et pour que le processus de sédimentation des valeurs essentiel à leur application parvienne à son terme. [...]

Il faut aussi un minimum de temps pour que le public puisse se familiariser avec les bienfaits attestés de toute nouvelle technique scientifique, et avec les risques qu'elle implique, non seulement sur le plan physique, mais également sur le plan des valeurs, des normes, des traditions, des coutumes, de la culture, des croyances et des attitudes. (271).

Mais la science et la technique se développent rapidement. Doivent-elles attendre la réflexion de l'éthique (et du droit) pour promouvoir l'application de leurs découvertes ?

...nous devons prendre le temps nécessaire pour faire coïncider le rythme du progrès scientifique avec celui du progrès moral...

...nous devons établir les limites morales de l'application des nouvelles sciences, quels qu'en soient les bienfaits escomptés...

En d'autres termes, nous devons appliquer la science au rythme de l'éthique et non l'inverse (Sommerville, 273).

Les témoignages rapportés dans le cours de ce texte démontrent que ce rattrapage n'est pas terminé – du moins dans le public – en ce qui concerne l'avortement sélectif pour cause de déficience génétique. La littérature démontre que même la question de la recherche du gène défectueux par l'application des tests prénataux fait l'objet d'un débat non encore résolu.

Nos associations, qui se donnent pour tâche d'apporter un soutien à leurs membres, ne peuvent abandonner aux cliniques génétiques la responsabilité de répondre, par l'éthique, à l'inquiétude morale soulevée par les capacités nouvelles de la technique médicale.

Certes, la Confédération des organismes de personnes handicapées (COPHAN) peut jouer un rôle d'éveilleur d'une réflexion éthique sur les aspects nouveaux de la médecine soulevés par la biogénétique.

Références

Ablon, Joan, *Living with Genetic Disorder : The Impact of Neurofibromatosis 1*, Westport, Conn., Auburn House, 1999.

Asch, Adrienne et Gail Geller, "Feminism, Bioethics and Genetics", dans Wolf, Susan M., dir., *Feminism & Bioethics : Beyond Reproduction*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1996, p. 318-350.

Dougnac, Vanessa, "Inde, ces filles qu'on tue", *La Presse*, 10-01-2004, Plus-5.

Kevles, Daniel J., "Out of Eugenics : The Historical Politics of the Human Genome", dans Kevles, Daniel J. et Leroy Hood, dir., *The Code of Codes : Scientific and Social Issues in the Human Genome Project*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1992, p. 3-36.

Kevles, Daniel J. et Leroy Hood, dir., *The Code of Codes : Scientific and Social Issues in the Human Genome Project*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1992.

Poulin, Catherine, « Un chemin vers le don de vie », *L'Entraide NF*, v. 5 (mars 2003), p. 29-31.

Sommerville, Margaret, *Le canari éthique : science, société et esprit humain*, traduit de l'anglais, Montréal, Liber, 2003.

Wolf, Susan M., dir., *Feminism & Bioethics : Beyond Reproduction*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1996.

Invitation de l'APRÈS L'UQAM

L'Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal (APRÈS L'UQAM) organise chaque année un tournoi de golf. Le tournoi aura lieu cette année le mercredi 15 juin au Club de golf des Îles de Boucherville.

Les professeures, professeurs de l'APR-UQAM qui seraient intéressés à participer à ce tournoi sont les bienvenus. Il faut communiquer dès maintenant avec Michel Meilleur par téléphone aux (450) 674-2583 ou (514) 926-4903 ou par courriel à meilleur.michel@videotron.ca pour réserver un départ. Les prix seront les suivants : 85 \$ pour le golf et le souper, et 35 \$ pour le souper seulement.

Ceux de nos collègues qui s'inscriront au tournoi sont priés de faire connaître leur participation à Louise Dupuy-Walker ou à Denise Daoust pour que celles-ci (responsables des activités culturelles et sociales) soient en mesure d'évaluer l'intérêt de nos membres pour ce type d'initiative.

Numéro de téléphone de l'Association (répondeur) : 514-987-3605

Louise Dupuy-Walker : 514-482-5075 dupuy-walker.louise@uqam.ca

Denise Daoust : 514-336-3168 daoust.denise@uqam.ca

Jacques de Tonnancour (1917-2005)

::: Suzanne Lemerise

Notre collègue Jacques de Tonnancour est décédé récemment, à l'âge vénérable de 88 ans.

Les médias ont largement souligné son apport remarquable au monde de l'art et à celui de l'entomologie. On a signalé également — peut-être trop brièvement — sa longue carrière d'enseignant, d'abord à l'École des Beaux-Arts de Montréal, de 1942 à 1969, et ensuite, de 1969 à 1982, à l'Université du Québec à Montréal, dont il a été d'ailleurs nommé *professeur émérite* en 1988.

Son entrée comme professeur à l'École des Beaux-Arts au tout début des années 40 a été déterminante dans le mouvement qui a vu le passage d'un enseignement académique à celui d'un enseignement moderniste axé sur la démarche personnelle de l'étudiant.

Sa longue carrière d'enseignant a été marquée par une grande fidélité à la peinture et par une haute intégrité pédagogique, qu'il a maintenues à travers tous les bouleversements organisationnels et les crises qui caractérisent l'évolution dans le temps de toute école ou département. Il a influencé un nombre élevé d'artistes en devenant en les encourageant à s'investir et à s'engager profondément dans leur pratique artistique tout en évitant le piège des dogmatismes. Il a aussi été un collègue extraordinaire, et même un modèle, par sa discrétion, son savoir-vivre, sa sérénité, sa curiosité insatiable et sa personnalité chaleureuse.

Le petit salon illustre de l'APR

Reconnaissance et honneurs

::: Monique Lemieux

Reconnaissance

Notre collègue Guy Goulet, directeur du programme DIREG du Centre d'études et de recherche sur le Viêt-Nam (CÉREV), a reçu au cours de l'année 2004 la médaille d'honneur de l'Union des femmes du Viêt-Nam. Nous sommes fiers que son implication soit reconnue par les personnes auxquelles il apporte son soutien.

Sites Web des professeurs

Le site de l'Association héberge des pages d'information des membres qui le souhaitent. Certaines de ces pages nous permettent l'accès à des réalisations susceptibles d'intéresser la collectivité : le site de Jean-Claude Lavigne, avec ses magnifiques photos, nous donne envie de revoir les châteaux de la Loire ; celui d'André Jacob reproduit quelques peintures de l'auteur ; et le site d'André G. Bourassa collige des textes et de nombreuses études sur le théâtre. Nous remercions ces trois collègues de partager avec nous leurs expériences artistiques.

UQAM Générations : un partenariat novateur aînés-université

::: Roch Meynard

On se préoccupe un peu partout dans le monde de la condition des aînés et de leurs perspectives de développement personnel continu à la retraite.

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses organisations ont été mises sur pied pour favoriser l'atteinte de ces objectifs. Issues du mouvement général de l'éducation permanente, les universités du troisième âge (UTA) que nous connaissons dans le monde francophone sont nées en 1973 de l'initiative de Pierre Vellas, professeur de droit international public à l'Université de Toulouse (Grenier, 2004).

Quoiqu'elles aient pris, selon les pays, des appellations différentes (université ou centre universitaire du troisième âge, université tous âges, université inter-âges, *learning in retirement*, *learning in later life*, *lifelong learning for seniors*, *lifetime learners*, *senior scholars program*, *seniors' education center*, *eldercollege*, etc.) et qu'elles aient proposé des formules variées, ces initiatives poursuivent des objectifs assez similaires. Swindell et Thompson (1995) distinguent deux courants principaux :

le modèle français, caractérisé par une extension à la clientèle des aînés (à des conditions favorables et sans l'appareil des sanctions formelles) des ressources d'enseignement de l'université ; et

le modèle anglais, fondé sur le principe de l'apprentissage coopératif dans le cadre d'échanges égalitaires (*peer learning*), et caractérisé par la prise en main par les aînés eux-mêmes de l'organisation et du fonctionnement courant des instituts.

Un survol des missions et des programmes typiques des initiatives de ce type qui existent de par le monde permet de constater qu'on veut partout offrir aux

aînés des opportunités d'apprentissages nouveaux et de croissance personnelle dans une ambiance chaleureuse et décontractée, en général à l'abri des impératifs de rendement et des évaluations formelles. Certains programmes se limitent à offrir aux aînés un accès, gratuit ou non selon le cas, aux cours offerts par l'établissement. Ailleurs, on peut offrir tout un éventail de cours, d'ateliers, de conférences, de rencontres sociales ou culturelles (récitals, concerts, excursions, visites) et de voyages thématiques. Les UTA de Namur (Belgique)¹ et de Genève (Suisse)², qui ont toutes deux une trentaine d'années d'existence, sont d'excellents exemples de la version mature du modèle des universités du troisième âge.

Créée dès 1975, et constituant ainsi le fer de lance de ce mouvement au Québec, l'Université du 3^e âge de l'Université de Sherbrooke³ dispose aujourd'hui de 26 antennes universitaires dans 11 régions du Québec et dessert environ 6000 étudiants (Grenier, 2004). D'autres initiatives du même genre voient le jour à l'Université Laval⁴ et à l'Université du Québec à Chicoutimi⁵. À l'occasion du 25^e anniversaire de l'UTA de l'Université de Sherbrooke, en 2001, l'idée d'une Association des universités du troisième âge francophones en Amérique est lancée, qui prendra forme à l'occasion du Colloque international de l'Association internationale francophone des aînés, en juin 2002, et réalisera son premier congrès à Edmunston, Nouveau-Brunswick, en juin 2003⁶.

Pour sa part, l'UQAM crée en 1990 un Certificat d'éducation personnalisée pour les aînés (CEPA), rattaché à la Famille de formation des maîtres, qui accueillera 174 étudiants avant de voir ses admissions interrompues en 1999 en raison de difficultés d'administration et de clientèle.

1. UTAN NAMUR, bulletin trimestriel n° 86 (janv.-fév.-mars 2005).
2. www.unige.ch/uta/
3. www.usherbrooke.ca/uta/
4. www.ulaval.ca/dgfc/age3/
5. www.uqac.ca/~uta/
6. www.callisto.si.usherbrooke.ca:8080/autafa/

Espaces 50 +, l'UQAM tout au long de la vie

Dans la foulée d'un séminaire organisé en mai 2001 par l'Association des étudiants du CEPA, et qui avait pour objet de contribuer à redéfinir, à adapter et à diversifier les réponses de l'UQAM aux demandes des aînés (accessibilité, ressources, services, programmes, etc.), une initiative novatrice, conçue par nos collègues professeurs retraités Jean Carette et Pierre-Yves Paradis, a reçu non seulement l'aval, mais un appui remarquable de l'Université. On a ainsi assisté

à la création d'une nouvelle unité de l'UQAM, *Espaces 50 +, l'UQAM tout au long de la vie*, rattachée au Service de formation continue, dont Jean Carette et Pierre-Yves Paradis étaient respectivement délégué général et délégué général adjoint;

à un investissement majeur de l'UQAM dans le réaménagement d'espaces au pavillon Maisonneuve (environ 330 m² sur deux niveaux); et

à l'obtention, dans le cadre de la campagne de financement 2002-2007 de la Fondation de l'UQAM, d'une subvention importante de la Banque Nationale dédiée au « projet des aînés »⁷.

Malheureusement, le projet connut un faux départ. Au printemps 2003, vers la fin de la première année de fonctionnement, de sérieuses divergences se sont manifestées entre la direction du Service de formation continue et le délégué général Jean Carette, qui ont précipité la démission de celui-ci au motif que l'Université faisait preuve d'arrogance, d'insensibilité et de paternalisme à l'endroit des aînés et s'employait, avec relents de mercantilisme, à récupérer le projet à ses propres fins (Carette, 2003). L'Université mit alors un terme au mandat du délégué général adjoint et aux contrats d'engagement du personnel et décréta un moratoire sur les activités d'Espaces 50 +.

La crise menaçait d'anéantir avant qu'elle ait même eu le temps de prendre racine une idée dont tous les observateurs reconnaissaient la pertinence et le grand potentiel. Lors d'une rencontre avec un groupe d'aînés le 13 juin 2003, le recteur Roch Denis s'employa à dissiper toute équivoque quant à la volonté de l'UQAM de maintenir en vie ce « projet institutionnel majeur ». Il affirma vouloir établir avec les aînés un partenariat

solide, fondé sur une relation privilégiée de l'Université avec eux, dans l'esprit de fournir « une assise, un socle, une rampe de lancement extraordinaire pour donner non seulement un appui à des activités pédagogiques mais aussi, en exploitant la force de cette grande organisation qu'est l'UQAM, donner à l'action des aînés une force incommensurable par rapport à tout ce qu'on a pu voir dans le passé » (Denis, 2003). Relevant le défi, un groupe soucieux de marquer l'importance de l'autonomie des aînés, mais sans tourner le dos à l'UQAM entreprit de remettre le projet sur ses rails⁸.

Parallèlement, à l'Université même, un groupe de travail dont la présidence avait été confiée au professeur Paul Bélanger travaillait à définir les bases, pour l'UQAM, d'un partenariat avec les aînés qui, dans le respect des grandes missions de l'Université, permettrait de satisfaire aux exigences d'imputabilité qui sont les siennes.

Synergies 50+

Comme cela se produit souvent, la crise a eu un effet salutaire. Elle a obligé à reprendre la réflexion en s'appuyant sur un nouveau postulat : celui d'une collaboration qui ne pourrait se réaliser que dans le cadre d'un véritable partenariat entre « égaux » (l'égalité étant malgré tout un concept relatif).

Dans un document de travail et de réflexion intitulé *Jalons pour un partenariat entre les aînés de la société civile et l'UQAM* (Groupe de travail, 2003) qui a fait l'objet d'une large consultation, le groupe de travail a précisé les valeurs, les principes et le modèle d'organisation sur lesquels pouvait reposer selon lui une collaboration fructueuse avec l'Université.

Les aînés désireux de travailler avec l'UQAM dans le cadre d'un partenariat formel devaient se doter d'une existence juridique leur permettant de parapher des ententes contractuelles. Synergies 50+ est donc l'organisme sans but lucratif autonome qu'ont créé un groupe d'aînés sous l'emprise de la 3^e partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Cet organisme s'est doté d'un conseil d'administration de 15 membres (actuellement présidé par Micheline Bouchard) et a défini ses propres objets.

7. La Banque Nationale décidera en 2004 de rediriger vers la recherche médicale les 8/10 de la subvention de 10 ans originellement consacrée au projet des aînés.

8. Le résumé de la « crise » est ici assez succinct. L'auteur considère, après avoir pris conseil, qu'il n'est pas utile de donner tous les détails, qui sont par ailleurs bien documentés dans les archives de l'organisme.

Synergies 50+ veut soutenir une forme novatrice d'implication des aînés : son action est axée essentiellement sur la mobilisation, la coordination et la mise à profit de l'expertise et de l'expérience des aînés retraités dans le cadre d'initiatives et de programmes conçus et réalisés par eux dans les domaines éducatif, social et communautaire. Elle adopte la devise : *l'expérience au service du progrès de la société.*

Les principes de fonctionnement de l'organisation, qui se voit, sous certains aspects au moins, comme une entreprise d'économie sociale, ont été précisés dans le premier numéro du bulletin de liaison *Synergies* :

bénévolat

toutes les fonctions sont assurées par des apports volontaires sans compensation monétaire ;

participation

toutes les décisions résultent de démarches collectives consensuelles ;

transparence

le choix des façons de faire dans l'ensemble de l'organisation favorise la plus grande transparence ;

solidarité

responsabilités assumées solidairement par des personnes formées en équipes, et partage équitable des tâches ;

autofinancement

les activités s'alimentent aux sources de financement développées par l'entreprise ou sont elles-mêmes autosuffisantes.



Synergies 50+ vient s'ajouter, de toute évidence, à de très nombreux organismes qui, au Québec, mobilisent les énergies de milliers de personnes dans le secteur de l'action communautaire autonome¹⁰. Mais l'organisation se donne un caractère propre : elle ne sera ni un mouvement, ni un groupe de pression, ni un club social, ni un centre communautaire. Soucieuse de se situer dans un contexte de *complémentarité*, elle évitera de faire concurrence ou de se substituer aux associations, regroupements et organismes déjà en place qui viennent directement en aide aux aînés, qui les représentent au plan politique ou qui défendent leurs intérêts.

UQAM Générations : une belle audace

Nous savons tous — pour y avoir participé — que depuis sa création, il y a 35 ans, l'Université du Québec à Montréal s'est constamment souciée de la qualité de sa réponse aux besoins du milieu. La préoccupation de l'accessibilité a fortement caractérisé son action et a notamment rendu possible à de nombreuses personnes qui en auraient autrement été exclues l'accès aux études universitaires sur la base de l'expérience et des connaissances acquises en-dehors des cursus scolaires.

9. *Synergies*, n° 103, 27 juillet 2004, p. 4.

10. Voir le site Web du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec : www.messf.gouv.qc.ca/saca/

Mais l'UQAM n'a pas été seulement à l'écoute des différentes composantes de la société québécoise : elle leur a aussi réservé une place significative dans l'orientation de son développement, ce qui lui a permis de maintenir une réelle capacité d'innovation et de faire preuve d'un dynamisme sans cesse renouvelé. On peut considérer que c'est cette tradition d'ouverture et de pertinence qui s'incarne aujourd'hui dans le programme UQAM Générations.

En prenant le parti de réaliser ce programme en partenariat avec un regroupement autonome d'ânés, l'Université du Québec à Montréal fait preuve d'une belle audace. La communauté d'esprit et d'objectifs sur laquelle s'appuie la rencontre entre les partenaires constitue à la fois le fondement et le levain d'une collaboration ancrée dans la reconnaissance de la valeur que peut représenter la contribution des ânés au progrès de la société. Bien sûr, l'initiative accueille les personnes de 50 ans et plus qui souhaitent se réaliser par le moyen d'activités de formation et de vie citoyenne, culturelle et intellectuelle, dans la ligne du modèle traditionnel des universités du 3^e âge. Mais elle innove quand elle encourage et appuie la résolution des ânés de contribuer, dans le cadre d'initiatives autonomes à portée éducative, sociale ou communautaire, au progrès de la société québécoise, ce qui constitue un apport résolument moderne et riche d'un potentiel énorme à la formule des universités du 3^e âge.

Si nous réussissons à réaliser dans les faits la fusion des objectifs des deux partenaires, UQAM Générations sera caractérisée par la mise en oeuvre d'un ensemble de programmes et d'activités de formation créditée et non créditée, de débats sur des enjeux sociaux, et d'initiatives sociales et communautaires conçues et développées par les ânés eux-mêmes dans une perspective d'ouverture intergénérationnelle et dans le prolongement des grandes missions de l'Université.

Une entente de collaboration a été signée entre les parties le 1^{er} octobre 2004, Journée internationale des personnes ânées. Synergies 50+ s'emploie présentement à formaliser avec ses interlocuteurs de l'UQAM des ententes administratives particulières qui viendront « donner du corps » à l'entente-cadre d'octobre 2004.

Les apports de chacun des partenaires

La mise en commun des ressources garantissant le succès de cette initiative se fait selon les lignes suivantes.

L'UQAM consacre à cette initiative, en plein coeur du Quartier latin renouvelé, un lieu d'accueil bien aménagé, fonctionnel et convivial : le Carrefour des générations. Situé à deux pas de la Grande Bibliothèque et d'autres établissements qui définissent la personnalité unique de ce secteur urbain, témoin de l'ouverture de l'Université aux ânés et havre d'accueil ouvert sur la ville et sur le monde, le Carrefour des générations de l'UQAM constituera un lieu privilégié d'échanges intergénérationnels et un creuset d'initiatives et de programmes éducatifs, sociaux, culturels et communautaires.

Par l'entremise de sa Fondation et de la subvention dédiée de la Banque Nationale, l'Université assure pour les deux premières années un financement de démarrage généreux, qui permet entre autres au Service de formation continue d'affecter une chargée de projet à la coordination et au lancement du Carrefour et de couvrir certains frais de fonctionnement.

De son côté, Synergies 50+ s'est donné, au terme d'une analyse qu'elle a voulu rigoureuse, un fonctionnement qui met en oeuvre, à la lumière de principes organisationnels soigneusement réfléchis et dans un souci explicite d'efficacité, des instruments et des modèles de gestion modernes (Groupe de travail, 2003). Elle est ainsi bien outillée pour assurer, en collaboration étroite avec le Service de formation continue, la maîtrise d'oeuvre du programme UQAM Générations dans le cadre d'orientations de développement établies conjointement par les deux partenaires et visées par les deux comités paritaires que sont le comité de coordination et le conseil d'orientation.

Les ânés membres de Synergies 50+ apportent au projet l'ingrédient essentiel, qui est la mobilisation coordonnée de ressources bénévoles majeures qui, dans le cadre d'activités de développement, d'accueil, d'animation et de communication, assureront le succès de l'entreprise et sa pérennité. En vertu de son statut d'organisme sans but lucratif, Synergies 50+ sera à même (et aura la tâche) d'obtenir des commandites et des subventions pour soutenir les activités du programme UQAM Générations autres que les formations créditées.

La mise en oeuvre

Les activités du Carrefour des générations se développeront selon deux axes : des activités éducatives d'une part, et des initiatives d'action sociale et communautaire d'autre part.

Une formation créditée

Le Certificat d'études personnalisées (CEP) a été conçu pour les personnes de 50 ans et plus qui souhaitent s'engager dans un programme (menant à un diplôme universitaire) bien adapté à leurs intérêts et à leurs aspirations et qui prend en compte leurs expériences de vie.

Le CEP est un programme interfacultaire de premier cycle qui donne accès à tous les savoirs et à toutes les expériences éducatives qui sont offertes à l'Université : huit des dix cours qu'il comporte seront en effet des cours ordinaires auxquels les aînés s'inscriront avec les autres groupes d'étudiants de l'Université.

La cohérence de programme est assurée par deux cours d'encadrement :

l'activité d'intégration, en tout début de cheminement, qui poursuit deux objectifs : a) établir pour l'étudiant un plan détaillé de formation fondé sur ses priorités de développement et son expérience de vie, et b) permettre à l'étudiant de découvrir et de maîtriser les outils intellectuels et relationnels dont il aura besoin, tenant compte de sa préparation antérieure, pour réussir ses études ;

l'activité de synthèse, dernier cours du programme, qui consiste à réaliser un document substantiel qui fait la preuve de la pertinence, de la cohérence et de la complémentarité des formations reçues et du respect du plan de formation établi au départ avec l'appui du conseiller-tuteur et approuvé formellement par la direction du programme.

Les cours du programme seront souvent des cours ordinaires de premier cycle, mais les étudiants pourront aussi soumettre des projets de formation auto-gérés (par exemple recherches-action), qu'ils réaliseront avec l'aide d'un conseiller sous la responsabilité académique de la direction du programme.

Le programme est rattaché administrativement à l'École des sciences de la gestion, et sa directrice est Mme Colette Bérubé. Il a débuté en février 2005.

Un environnement d'apprentissage actif

Nous avons inauguré à l'hiver 2005 un programme de séminaires/ateliers sur le modèle des *study groups* en usage dans plusieurs organismes semblables au nôtre chez les anglophones. Le McGill Institute for Learning in Retirement en est un des exemples les

mieux réussis : à l'automne 2004, 57 ateliers étaient à l'horaire, sans compter les conférences du vendredi, ce qui en fait l'un des programmes du genre les plus importants au Canada.

Un premier atelier est offert au trimestre d'hiver 2005. Animé par Réginald Trépanier sur le thème des *Chocs de civilisations et de cultures*, avec l'ouvrage de Samuel Huntington en filigrane, il suscite une réaction très positive des participants et nous permet de croire que la formule peut être importée avec succès en milieu francophone.

Le responsable de l'atelier fait d'abord une liste de sous-thèmes. Chaque semaine, deux participants font une présentation d'environ 30 minutes chacun sur les résultats de leur recherche documentaire sur le sous-thème qu'ils ont choisi. Une discussion d'environ 30 minutes suit chaque présentation. Les responsables planifient le déroulement des travaux, assistent les personnes qui ont besoin d'aide et s'assurent que tous participent à l'entreprise. Il n'y a pas d'exigences préalables, ni d'examens, ni d'évaluation de quelque sorte, ni d'attestation d'études : la démarche est active, gratuite et coopérative. Les ateliers durent normalement 10 semaines et les groupes ne dépassent jamais 20 personnes.

Il est à souhaiter que plusieurs collègues de l'Association songeront à offrir des séminaires/ateliers dans le cadre du programme UQAM Génération. La formule est souple, ouverte à toute forme de démarche, discipline ou domaine d'intérêt et bien adaptée aux aspirations d'un certain segment de retraités soucieux de rester intellectuellement actifs. Elle traduit d'ailleurs la quintessence de la pédagogie active dont certains d'entre nous ont bien aimé se réclamer durant leur carrière à l'UQAM.

Des initiatives, programmes et événements

Le deuxième axe fondamental de notre action s'articule autour des initiatives, programmes et événements par lesquels les aînés choisissent de mettre leur expérience et leur expertise au service du progrès de la société dans les domaines de l'action éducative, sociale ou communautaire — ce que nous pourrions qualifier de *bénévolat d'initiative*.

C'est l'axe principal. Car le programme met l'emphase non pas sur un éventail d'activités auxquelles les aînés seraient invités à participer, plus ou moins passivement, mais plutôt sur la mission d'incubateur

de projets et d'actions concertées. Avant d'être un programme *pour* les aînés (ce qui n'est pas totalement exclu pour autant), c'est donc un programme d'intervention *par* les aînés.

Nous espérons y attirer des gens de toutes formations et expérience de vie qui y trouveront des infrastructures de soutien en un environnement stimulant pour contribuer au progrès de la société en investissant leurs compétences et leur expertise dans des projets d'intervention qui répondent à d'authentiques besoins. Des gens qui auront troqué les contraintes associées à la *performance*, typiques du milieu de travail, pour celles de la *mobilisation dans la pertinence*, typique de l'engagement volontaire réfléchi.

Les projets sont soigneusement examinés du point de vue de la faisabilité par la Direction du développement. Les initiatives inédites sont particulièrement recherchées, mais sont aussi recevables toutes formes de collaborations avec des organismes existants du secteur de l'action communautaire autonome. Dans le cadre du programme UQAM Générations, l'organisation se donne pour rôle d'assurer le soutien, l'orientation, la coordination et l'accompagnement des initiatives et programmes, en plus d'aider à l'obtention du financement qui sera nécessaire dans la plupart des cas.

Notre concept établit clairement que les initiatives demeurent la « propriété » de leurs instigateurs, dont la motivation personnelle constitue le dynamisme fondamental : UQAM Générations intervient donc en mode *coordination et soutien*.

Il m'apparaît utile de signaler que le programme UQAM Générations apporte une solution intéressante au problème de l'appui que veut accorder l'Association aux initiatives bénévoles des professeurs retraités. À cause de sa mission, qui est celle de servir d'abord les intérêts de l'ensemble de ses membres, une association de retraités comme la nôtre est mal équipée pour prendre la responsabilité de telles initiatives ou pour s'engager à long terme à leur fournir des ressources ou des infrastructures de soutien. Sans égard à la valeur intrinsèque, d'emblée reconnue, de tels projets, l'Association ne peut offrir qu'un appui moral ou un support financier conjoncturel. C'est ainsi que nous avons fait la distinction, à l'époque, entre les comités (ad hoc ou permanents) de l'Association et les initiatives que l'Association acceptait d'endosser, sans en prendre la responsabilité ou le leadership.

UQAM Générations est un bien meilleur véhicule pour cela, puisque sa raison d'être est justement celle de mobiliser et de coordonner des ressources de soutien autant administratives que financières au profit d'initiatives bénévoles autonomes, sans considération de la défense des intérêts de quelque groupe que ce soit.

Pour appuyer sa fonction d'incubateur de projets et favoriser l'émergence d'actions concertées, UQAM Générations organise diverses activités d'animation et de développement personnel destinées à soutenir et à orienter les membres dans leurs choix de vie à la retraite (services d'accueil et d'orientation), à favoriser les contacts, les échanges et les discussions (assemblées d'information et de consultation, chantiers thématiques), à donner aux aînés le goût et le moyen de réfléchir et de s'exprimer sur des enjeux réflexifs ou sociaux (cafés-débats, réflexions philosophiques), tout en créant un lieu de rencontres accueillant et convivial et en favorisant, dans la mesure du possible, les échanges et collaborations entre les générations.

Le programme UQAM Générations, initiative de l'Université du Québec à Montréal conçue et mise en oeuvre en partenariat avec Synergies 50+, constitue une nouvelle occasion, dans la meilleure tradition de l'UQAM, de mettre les ressources de l'université au service du progrès de la société.

RÉFÉRENCES

- Carette, Jean. (2003, 20 juin). Communication courriel à Roch Meynard [SYN-02h 001 2003 06 20]
- Denis, Roch. (2003). Remarques introductives du recteur de l'UQAM, M. Roch Denis, lors d'une rencontre avec un groupe de retraités tenue le vendredi 13 juin 2003 (transcription révisée d'un enregistrement vidéo). [SYN-02h 014 2003 06 13]
- Grenier, Martine. (2004). Un forum pour la formation continue des personnes âgées — S'engager pour changer le monde. *Liaison* [Journal de la communauté universitaire de l'Université de Sherbrooke], 29 avril 2004. [http://www.usherbrooke.ca/liaison_vol38/n17/a_uta17.html]
- Groupe de travail UQAM-aînés. (2003). *Jalons pour un partenariat entre les aînés de la société civile et l'UQAM*. 23 p. [SYN-10a 004 2003 11 27]
- Swindell, Richard, & Thompson, Jean. (1995). An international perspective of the university of the third age. <http://www.worldu3a.org/worldu3as/u3a-worldwide.htm> [SYN-02r 0035 2004 12 31]



Le sucre : son histoire et ses enjeux politiques

::: Daniel Vocelle

De nos jours, le pétrole est souvent au cœur des politiques des superpuissances. Plusieurs croient, par exemple, que si l'Irak ne possédait pas d'aussi vastes réserves de pétrole, le gouvernement américain aurait attaché moins d'importance à ce pays et à son dictateur.

Dans le passé, et même encore récemment, le sucre provenant de la canne à sucre a suscité nombre de conflits armés et a affecté le sort de plusieurs pays, dont le Canada. Voyons cela de plus près.

Origine de la canne à sucre

La canne (*Saccharum officinarum*) a été cultivée pour son sucre il y a près de 9 000 ans dans le Sud-Est asiatique, plus précisément en Nouvelle-Guinée. Sa culture se propagea ensuite lentement dans les îles avoisinantes comme la Nouvelle Calédonie et les îles Fidji. Environ 2 500 ans avant notre ère, la Chine et les Indes en faisaient la culture et en extrayaient le sucre sous une forme cristallisée. En fait, la canne à sucre se présente sous la forme de tiges creuses remplies de sève contenant le sucre. L'extraction du sucre est aisée, puisqu'il suffit de couper les longues cannes en petits morceaux et de les faire bouillir avec de l'eau. L'eau sucrée est par la suite évaporée pour donner soit de la mélasse, soit du sucre cristallisé. À l'époque ancienne, le sucre devait être plus ou moins de la cassonade, car le sucre blanc demande des traitements additionnels, connus depuis moins de 200 ans seulement. L'analogie avec le sucre d'érable devrait être évidente.

Puis la culture de la canne à sucre atteignit le bassin méditerranéen après qu'Alexandre le Grand (356-323) en eût fait la découverte sur les bords de l'Indus. Sa progression vers l'Ouest se fit rapidement grâce aux Arabes, qui en firent la culture en Égypte, dans le nord de l'Afrique et dans tout le Moyen-Orient. C'est à ces derniers aussi que nous devons les premiers sirops et les premières pâtisseries sucrées.

Avec les Croisades, l'intérêt pour le sucre s'accrut considérablement. La Venise des Doges devint la porte

d'entrée du sucre et en assura le monopole pour toute l'Europe. La culture de la canne à sucre ne pouvant se faire dans la partie nord de la Méditerranée, son commerce se fit donc avec les régions ou les pays situés beaucoup plus au sud. Durant la Guerre de Cent Ans (1337-1453), les routes du sucre représentaient un enjeu important pour l'Angleterre et la France, Bruges et Anvers étant notamment des points de diffusion. La quantité de sucre disponible au Moyen-Âge peut être évaluée par le fait que lorsque le roi Henri III d'Angleterre voulut offrir un banquet en 1226, il ne disposait que de trois livres de sucre.

La culture de la canne à sucre a ceci de particulier qu'elle appauvrit très rapidement le sol, car c'est une plante très exigeante. Le rendement en sucre dans le bassin Méditerranéen décrut rapidement. Le Portugal s'empara alors du commerce du sucre en exploitant de vastes cultures de canne à sucre dans les îles de Madère et de Sao Tomé (golfe de la Nouvelle-Guinée). Puis, avec la découverte du Brésil, le sucre devint sud-américain.

La France et l'Angleterre voulurent toutes deux faire de même, et des cultures de canne à sucre furent exploitées dans les Antilles, notamment en Martinique (vers 1640) et en Jamaïque. Dès lors, l'esclavage des Noirs d'Afrique et la multiplication des cultures sucrières vont de pair, ainsi que les rivalités de ces deux puissances dans les Antilles.

À la fin de la Guerre de Sept Ans, en 1763, la France et l'Angleterre se disputèrent la possession de l'île de la Martinique dans le cadre du traité de Paris. Le puissant lobby jamaïcain força le gouvernement anglais à choisir plutôt le Canada que la Martinique, ce qui leur permit de conserver le monopole du sucre en Angleterre.

Napoléon 1^{er} survint et changea l'ordre des choses

La victoire de l'amiral Nelson sur la marine française à Trafalgar, en 1805, donna à l'Angleterre la maîtrise des mers, ce qui lui permit de limiter les importations

et exportations françaises. Le sucre antillais devint de plus en plus rare en France.

Napoléon répliqua en 1806 par le Blocus Continental, interdisant l'entrée des marchandises anglaises dans les ports européens sous contrôle français. Pour la suite des choses, il faut revenir un peu dans le temps.

L'agronome français Olivier de Serres découvre en 1600 que la « betterave », récemment introduite de l'Italie, donne, en cuisant, un sirop très sucré. En 1747, un chimiste allemand, A. S. Marggraf, montre que le sucre obtenu de la betterave est identique au sucre de la canne à sucre. Son disciple Franz Achard crée en 1798 une fabrique de sucre en Silésie à partir de la betterave, mais son entreprise ne connaît pas un grand succès.

Napoléon est mis au courant du procédé allemand et s'y intéresse fortement. Un banquier nommé Delessert entreprend la culture de la betterave sur une vaste échelle (*Beta vulgaris altissima*) et présente à l'Empereur en 1812 des pains de sucre. Emballé, Napoléon lui accorde sur-le-champ la *Légion d'honneur*, le fait Baron de l'Empire, puis ordonne la plantation de milliers d'hectares de betterave.

La chute de Napoléon ramène le sucre de canne antillais en Europe, mais l'abolition de l'esclavage un peu partout au 19^e siècle place le sucre de betterave en concurrence avec le sucre de canne. Au début du 20^e siècle, la production du sucre de betterave égale celle du sucre de canne. Toutefois, la 1^{re} Grande Guerre se déroulant dans les champs de betterave de France et de Belgique, le sucre de canne reprit le dessus. En 1995, environ 70 % de la production mondiale de sucre (saccharose) provenait de la canne à sucre.

Dans les années 80, le gouvernement américain imposa un embargo sur le sucre cubain, et l'économie cubaine plongea du nez. En réplique, l'URSS acheta le sucre cubain à prix fort, mais cela ne pouvait évidemment pas durer. Cuba souffre encore aujourd'hui de cet embargo.

Qu'en est-il du Québec et du Canada par rapport au sucre ?

Le Québec et le Canada possèdent un bon climat pour la culture de la betterave à sucre.

En 1944, le premier ministre Maurice Duplessis fit implanter au Mont-Saint-Hilaire une raffinerie de sucre de betterave. Les plantations betteravières s'étendaient

le long du Richelieu. Jamais très rentable, la raffinerie fut achetée par la compagnie Lantic en 1986, puis fermée la même année. De nos jours, la betterave à sucre est cultivée en Alberta, et la production de sucre issue de ce légume représente environ 8 % du sucre canadien.

Jusqu'à la moitié du 19^e siècle, le sucre était réservé aux puissants et aux riches. Vers 1850, le prix du sucre baissa, alors que la production augmentait considérablement : les classes moyennes pouvaient désormais en acheter sans se ruiner. On peut mesurer l'évolution de la production du sucre en comparant les chiffres suivants :

- En 1830, pour une population d'environ un milliard, la production de sucre avoisinait les 800 000 tonnes par an.
- En 1970, pour une population de plus de 4 milliards, la production de sucre atteint les 80 millions de tonnes.
- De nos jours, la production de sucre atteint dans le monde les 115 millions de tonnes par an.

Finalement, il est bon de rappeler que la canne à sucre est la plante la plus efficace pour transformer l'énergie solaire en énergie chimique (biochimique). Si on compare les hectares de terre requis pour fournir une même quantité d'énergie assimilable, on constate que le bœuf requiert 100 fois plus de sol arable que la canne à sucre.

Généralement, le sucre de canne est exporté sous la forme de sucre brut (brun) et est raffiné dans les pays importateurs. Pour obtenir le sucre blanc, il faut faire fondre le sucre brut et le décolorer en passant le liquide sur des filtres de noir de charbon. Le liquide maintenant devenu blanc est recristallisé en le chauffant sous vide et en séchant le sucre par centrifugation.

Une tonne de canne donne environ 200 livres de sucre brut et environ 190 livres de sucre blanc. Les résidus de la canne servent à nourrir le bétail mais peuvent aussi être transformés en papier, en carton ou en paillis.

De nos jours, la consommation de sucre ne cesse d'augmenter, et la quantité de glucides par personne dépasse souvent ce qui est recommandé par les autorités médicales ou les gouvernements. Il y a toujours les édulcorants, qui permettent de goûter sucré, mais sans les calories. Ces édulcorants ont certainement leurs mérites, mais là comme dans toutes choses, la modération est encore ce qui est le plus souhaitable.